

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

~~~~~

**Le Maire de la Commune de LA JARRIE**  
**(Charente-Maritime),**

**OBJET : Arrêté municipal portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de la communauté d'agglomération de la rochelle**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire, et son article L. 5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président d'établissement public de coopération intercommunale ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

**VU** la délibération Conseil communautaire du 23 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle exerce notamment les compétences en matière d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et d'accueil des gens du voyage ;

**CONSIDÉRANT** que dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, un ou plusieurs Maires peuvent s'opposer :

- à la reconduction du transfert des pouvoirs de police que le Président exerçait précédemment dans la commune ;
- au transfert des autres pouvoirs de police spéciale mentionnés à l'article L. 5211-9-2.I-A du Code général des collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, chaque Maire notifie son opposition au Président de l'établissement public de coopération intercommunale, et qu'il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les Maires ont notifié leur opposition ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, il convient de reconduire le transfert des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et d'accueil des gens du voyage et de s'opposer au transfert automatique des autres pouvoirs spéciale ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Il est fait opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire en matière :

- de circulation et de stationnement ;
- de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique pour les taxis ;
- de publicité ;

## AR Prefecture

017-211701941-20260716-AM\_2026-AR  
Reçu le 17/07/2026

- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

### Article 2 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié sur le site Internet de la commune.

LA JARRIE, le 16 juillet 2026

Le maire,  
David BAUDON

